



## Remboursement de la créance ?

Par **ckc08**, le **10/07/2016** à **14:40**

Bonjour , je me permets de venir poster un message en espérant trouver une solution à mon problème . En 2010 , alors que j'étais mineur , j'ai suivi des cours par correspondance, et donc c'est ma mère qui payer les cours. Or cette semaine , j'ai reçu une lettre d'un cabinet d'huissier de justice me demandant le remboursement de la somme de 1222 euros . Après avoir pris contact avec ce cabinet, il se trouve que ma mère a arrêter de payer du jour au lendemain cette formation, sans me mettre au courant . Étant donné que je suis maintenant majeur , c'est à moi que l'on demande le remboursement de cette somme . Or je ne possède pas cet argent . Que dois-je faire car j'appréhende les poursuites judiciaires ? En attendant une réponse de votre part , je vous souhaite un bon week-end.  
Merci .

Par **Visiteur**, le **10/07/2016** à **15:26**

**BONJOUR** marque de politesse [smile4]

Ce sont des habitués de ce genre d'action. Il confie votre dossier à un cabinet de recouvrement. vous avaient-ils relancé auparavant ?  
Sans décision de justice, ils n'ont pas grand autre pouvoir que celui de vous intimider.

Par **ckc08**, le **10/07/2016** à **16:53**

Bonjour et merci pour votre réponse . Non c'est la première fois que je reçois une relance de leur part .